



Table des matières

I. Instructions aux Soumissionnaires (IS)	5
A. Généralités	5
1. Champ d'application	5
2. Modalités de division du marché en plusieurs lots	5
3. Source de financement	5
4. Le code de conduite et d'éthique du fournisseur	5
5. Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés	6
6. Une offre par soumissionnaire	6
7. Litiges et résolution des différends	7
8. Garantie de propriété intellectuelle	7
9. Confidentialité et protection des données	8
B. Le Dossier d'Appel d'Offres	8
10. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres	8
11. Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres	9
12. Additifs au Dossier d'Appel d'Offres	9
C. Préparation des Offres	9
13. Frais de soumission	9
14. Langue	10
15. Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative	10
16. Composition des offres	10
17. Monnaies de soumission, mode et modalités de paiements	10
18. Modalités de livraison ou échéance des services/travaux	11
19. Validité des Offres	11
20. Normes de performance	11
21. Garantie de soumission	11
22. Propositions variantes des soumissionnaires	12
23. Réunion préparatoire à l'établissement des offres	12
24. Visite des lieux	12
25. Échantillons	13
D. Remise des Offres et Ouverture des plis	14
26. Cachetage et marquage des Offres	14
27. Dépôt des Offres	14



28.	Offres hors délai.....	15
29.	Modification et retrait des offres	15
30.	Ouverture des Offres.....	15
E.	Évaluation et comparaison des Offres	16
31.	Caractère confidentiel de la procédure	16
32.	Éclaircissements apportés aux offres	16
33.	Évaluation des offres.....	16
34.	Offres anormalement basses.....	17
35.	Correction des erreurs	18
36.	Droit d'annuler la procédure et de rejeter toutes les Offres	18
F.	Attribution du marché.....	19
37.	Attribution	19
38.	Droit de modifier les quantités au moment de l'attribution du Marché	19
39.	Notification de l'attribution du Marché.....	19
40.	Signature du Marché.....	20
41.	Type de contrat et conditions générales	20
42.	Garantie de bonne exécution	20
II.	Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)	22
III.	Termes de références	31
43.	Contexte du marché	31
44.	Objet du marché	31
45.	Catégories de prestations.....	32
46.	Formats de production	32
47.	Lieux de tournage et zones d'intervention.....	34
47.1.	Zones d'intervention.....	34
47.2.	Conditions de tournage à anticiper	35
48.	Durée.....	35
49.	Étendue des prestations.....	35
49.1.	Nature des prestations	35
49.2.	Ligne éditoriale et spécifications techniques	37
49.3.	Processus de validation	38
49.4.	Délais de livraison standards	39
50.	Candidature.....	40
51.	Obligations générales du titulaire.....	40



52.	Capacités techniques exigées.....	41
53.	Les critères d'évaluation	41



I. Instructions aux Soumissionnaires (IS)

A. Généralités

1. Champ d'application

Socodevi publie le présent Dossier d'Appel d'Offres en vue d'obtenir les fournitures, biens et services connexes spécifiés à la Section III - Termes de Références du présent document, destinés à la mise en œuvre de l'activité et du projet décrits dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO).

2. Modalités de division du marché en plusieurs lots

Socodevi se réserve le droit de diviser le présent marché en plusieurs lots. Le cas échéant, les caractéristiques de cette division, incluant le nombre de lots ainsi que leur désignation sont énumérées dans les DPAO. Leur composition et leurs spécifications techniques, sont quant à elles détaillées à la Section III. Les soumissionnaires doivent se référer au point 5 des Instructions aux Soumissionnaires (IS) pour connaître les modalités de présentation des offres en cas de division du marché en lots.

3. Source de financement

Socodevi a obtenu un financement auprès d'un organisme identifié dans les DPAO, en vue de financer le projet identifié dans les DPAO. Socodevi a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Marché pour lequel le présent Appel d'Offres est lancé. Socodevi est considéré comme l'Acheteur pour des fins contractuelles.

4. Le code de conduite et d'éthique du fournisseur

Tous les soumissionnaires doivent prendre connaissance du Code de conduite du fournisseur de Socodevi. Ce Code, annexé au présent dossier d'appel d'offres, énonce notamment des principes relatifs aux conditions de travail, aux droits de la personne, à la protection de l'environnement et à la conduite éthique.



Les soumissionnaires sont par ailleurs avisés que certaines dispositions de ce Code de conduite deviendront contractuellement contraignantes en cas d'attribution du marché, conformément aux termes et conditions du contrat applicable.

Les soumissionnaires reconnaissent également que Socodevi applique une politique stricte de tolérance zéro à l'égard des pratiques prohibées, y compris la fraude, la corruption, la collusion et toute pratique contraire à l'éthique ou aux normes professionnelles.

En conséquence, Socodevi :

- a) rejettera toute offre si elle établit que le soumissionnaire sélectionné a eu recours à des pratiques frauduleuses ou corruptives dans le cadre de la procédure d'attribution du marché ;
- b) pourra déclarer un soumissionnaire inéligible, à titre temporaire ou permanent, à l'attribution de tout contrat, si elle constate que celui-ci s'est livré à des pratiques frauduleuses ou corruptives lors d'une procédure de passation de marché ou dans le cadre de l'exécution d'un contrat conclu avec Socodevi.

5. Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés

Les lieux de provenance des matériaux, des matériels de l'Entrepreneur, des fournitures, équipements et services devant être fournis dans le cadre du Marché doivent être précisés par le soumissionnaire et toutes les dépenses effectuées au titre du Marché sont limitées auxdits matériaux, matériels, fournitures, équipements et services.

Le terme "provenance" désigne le lieu où les biens sont extraits, cultivés, produits ou fabriqués et d'où proviennent les services.

6. Une offre par soumissionnaire

Chaque soumissionnaire ne peut présenter qu'une seule offre si l'appel d'offres n'est pas divisé en lots. Tout soumissionnaire qui présenterait plusieurs offres ou participerait à plusieurs offres sera disqualifié. Toutefois, la présentation d'offres alternatives est autorisée ; veuillez-vous référer à la



section intitulée « Propositions variantes des soumissionnaires » pour connaître les règles applicables.

Si l'appel d'offres est divisé en lots, les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Socodevi se réserve le droit d'attribuer chaque lot séparément ou à un même soumissionnaire, conformément aux critères d'évaluation énoncés dans le présent dossier d'appel d'offres ; veuillez consulter la section intitulée « Attribution » pour connaître les règles applicables.

7. Litiges et résolution des différends

Tout différend découlant du Marché sera d'abord résolu par négociation entre représentants autorisés de Socodevi et du Fournisseur.

La partie identifiant un différend le notifiera par écrit dans les 10 jours ouvrables, en décrivant le problème, les faits et les raisons juridiques. Les parties auront 15 jours calendaires pour négocier une solution. L'exécution du Marché continue pendant cette période, sauf impossibilité manifeste.

Si la négociation échoue, l'une ou l'autre partie peut initier une médiation. Un médiateur indépendant, choisi d'un commun accord ou désigné par la Chambre de Commerce de la juridiction identifiée dans les DPAO résoudra le différend. Les frais seront partagés équitablement.

Si la médiation échoue dans les 30 jours calendaires, le différend sera tranché définitivement par arbitrage conformément aux Règles de la Chambre de Commerce de la juridiction identifiée dans les DPAO.

8. Garantie de propriété intellectuelle

Le Fournisseur garantit que les offres, documents et contenus soumis ne violent aucun droit de propriété intellectuelle appartenant à des tiers et qu'il détient toutes les licences, autorisations et droits nécessaires pour les fournir. Le Fournisseur s'engage à indemniser intégralement Socodevi contre toute réclamation, action en justice, frais et dommages-intérêts découlant d'une violation réelle ou alléguée de droits de propriété intellectuelle de tiers.



9. Confidentialité et protection des données

Les parties s'engagent à préserver la confidentialité des informations, documents et données échangés dans le cadre du présent appel d'offres et à ne les divulguer qu'aux personnes ayant besoin d'en connaître aux fins de préparation, de soumission, d'évaluation ou d'attribution du marché.

Chaque partie prend les mesures appropriées pour assurer la protection de ces informations et prévenir tout accès, utilisation ou divulgation non autorisés.

Cette obligation ne s'applique pas aux informations déjà publiques, obtenues légalement d'un tiers, divulguées avec l'autorisation écrite préalable de l'autre partie, ou dont la divulgation est requise par la loi, une décision judiciaire, un audit ou une obligation de reddition de comptes.

Socodevi peut communiquer les informations strictement nécessaires dans le cadre de l'ouverture des offres, de la notification d'attribution, de ses contrôles internes ou externes, ou de toute obligation de transparence applicable.

Les obligations de confidentialité demeurent en vigueur pendant la procédure de passation du marché et pour une période de cinq (5) ans suivant sa clôture, sa résiliation ou son expiration.

B. Le Dossier d'Appel d'Offres

10. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

Tous les Documents constitutifs du dossier d'appel d'offres (DAO) sont énumérés dans le tableau de la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) sous la partie « Contenu du dossier d'Appel d'Offres ».



11. Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres

Un Soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur les documents peut en faire la demande à Socodevi, par écrit ou par courriel. Le délai de réponse est précisé à la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), sous la partie « Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres ». Une copie de la réponse, indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur, sera adressée à tous les soumissionnaires ayant reçu le Dossier d'Appel d'Offres.

Tout soumissionnaire ayant constaté des incohérences ou des divergences dans l'ensemble des documents constituant le DAO a l'obligation de le faire connaître, par écrit, à Socodevi avant la date limite de dépôt des offres.

12. Additifs au Dossier d'Appel d'Offres

Socodevi peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un Soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.

Tout additif ainsi publié fait partie intégrale du Dossier d'Appel d'Offres et sera communiqué par courriel à tous les soumissionnaires. Ces derniers accuseront réception de chacun des additifs.

Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, Socodevi a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

C. Préparation des Offres

13. Frais de soumission

Le Soumissionnaire supportera tous les frais liés à la préparation et à la remise de son offre, et Socodevi ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les payer, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.



14. Langue

L'offre ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission échangée entre le Soumissionnaire et Socodevi, seront rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en français des passages concernant la soumission, auquel cas, et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction en français fera foi.

15. Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative

Les documents listés dans les DPAO sous la partie « Qualification du soumissionnaire et Conformité Administrative » doivent obligatoirement être inclus dans le dossier administratif qui sera soumis avec l'offre technique et financière, toute omission pourrait engendrer une exclusion du présent Appel d'Offre.

16. Composition des offres

Pour participer au présent appel d'offres, les soumissionnaires doivent soumettre une offre composée de trois (3) dossiers ou fichiers PDF distincts : le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière. Les informations détaillées concernant la composition, le contenu et les exigences spécifiques de chaque composante sont précisées dans les DPAO.

17. Monnaies de soumission, mode et modalités de paiements

Le prix demandé par le Fournisseur pour les Fournitures livrées et pour les services connexes rendus au titre du Marché ne variera pas par rapport au prix indiqué par le Fournisseur dans son Offre.

Le prix du Marché sera réglé conformément au calendrier de paiement et aux modalités spécifiés à la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), point « Modalités de Paiement », y compris les conditions relatives à tout paiement d'avance ou acompte.



Le Fournisseur présentera sa demande de règlement par écrit à Socodevi, accompagnée des factures décrivant, de façon appropriée, les fournitures livrées et les services connexes rendus, et après avoir satisfait à toutes les obligations spécifiées dans le Marché.

Les règlements dus au Fournisseur seront effectués sans délai par Socodevi, et au plus tard dans les trente (30) jours suivant la présentation de la facture ou la demande de règlement par le Fournisseur, et après son acceptation par Socodevi.

La (ou les) monnaie(s) dans laquelle (ou lesquelles) les règlements seront effectués au Fournisseur au titre du Marché est(sont) celle(s) indiquée(s) dans les DPAO.

18. Modalités de livraison ou échéance des services/travaux

La livraison des fournitures et l'achèvement des services connexes seront effectués conformément au calendrier de livraison et d'achèvement figurant dans les DPAO.

19. Validité des Offres

Les offres soumises doivent demeurer valides pendant la durée spécifiée à la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), point « Validité des Offres », à compter de la date limite de réception des offres.

20. Normes de performance

Les fournitures et services connexes fournis au titre du Marché seront conformes aux normes visées à la Section II Termes de Références et, lorsqu'il n'est fait référence à aucune norme applicable, la norme sera équivalente ou supérieure aux normes officielles applicables dans le pays d'exécution du marché.

21. Garantie de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à son offre une garantie de soumission (sauf indication contraire dans les DPAO) du montant et de la validité spécifiés dans les DPAO. Cette garantie doit être fournie sous l'une des formes acceptées précisées dans les DPAO, au choix du soumissionnaire. La garantie de soumission doit mentionner explicitement la référence de l'appel



d'offres et l'engagement de payer Socodevi sur simple demande écrite, sans justification préalable, en cas de manquement aux obligations de soumission. Toute offre non accompagnée de la garantie de soumission requise sera rejetée comme non conforme. Les modalités de restitution et de libération de la garantie sont précisées dans les DPAO.

22. Propositions variantes des soumissionnaires

Sauf indication contraire dans les DPAO, si les variantes sont acceptées, les règles et conditions ci-dessous s'appliquent.

Les soumissionnaires souhaitant offrir des variantes techniques doivent d'abord chiffrer la solution de base telle que décrite dans le Dossier d'Appel d'offres, et fournir en outre tous les renseignements dont Socodevi a besoin pour procéder à l'évaluation complète de la variante proposée, y compris les plans, notes de calcul, spécifications techniques, sous-détails de prix et méthodes de construction proposées, et tous autres détails utiles. Socodevi n'examinera que les variantes techniques, le cas échéant, du Soumissionnaire dont l'offre conforme à la solution de base a été évaluée meilleure proposition.

23. Réunion préparatoire à l'établissement des offres

Une réunion préparatoire sera organisée (sauf indication contraire dans les DPAO) pour fournir des éclaircissements et répondre aux questions des soumissionnaires. Les modalités de cette réunion (lieu, date, heure et format) sont précisées dans les DPAO. Les soumissionnaires sont invités à soumettre leurs questions par courriel à Socodevi au moins une semaine avant la réunion, autant que possible. Le procès-verbal de la réunion, incluant le texte des questions posées et des réponses données, ainsi que les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous les soumissionnaires.

L'absence d'un soumissionnaire à la réunion préparatoire ne sera pas un motif de disqualification.

24. Viste des lieux

Lorsqu'approprié, une visite des lieux sera organisée à la date, à l'heure, à l'endroit et selon les modalités précisées dans les DPAO.



Lorsqu'il est indiqué dans les DPAO que la visite des lieux est obligatoire, tout soumissionnaire qui n'y participe pas sera déclaré inéligible à soumettre une offre dans le cadre du présent appel d'offres.

Lorsqu'il est indiqué dans les DPAO que la visite des lieux n'est pas obligatoire, l'absence d'un soumissionnaire à cette visite n'entraînera pas sa disqualification.

Les soumissionnaires participant à une visite des lieux sont responsables de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de pouvoir y assister.

Avant de participer à une visite des lieux, les soumissionnaires devront signer une décharge et une renonciation dégageant Socodevi de toute responsabilité pouvant découler :

- ❖ De la perte de biens, ou de dommages causés à ceux-ci ;
- ❖ De toute blessure, maladie ou décès de toute personne ;
- ❖ De toute perte financière ou dépense engagée à l'occasion de la visite des lieux ;
- ❖ Du transport assuré par Socodevi jusqu'au site, le cas échéant, à la suite d'un accident ou d'un acte malveillant commis par un tiers.

Socodevi ne fournira aucune réponse officielle aux questions des soumissionnaires relatives à l'appel d'offres ou au processus de soumission pendant la visite des lieux. Toutes les questions devront être soumises conformément à la clause 11 « Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres ».

La visite des lieux est organisée uniquement à des fins d'information générale.

25. Échantillons

Lorsque les Données particulières de l'appel d'offres l'exigent, les soumissionnaires doivent fournir, au plus tard à la date limite de dépôt des offres, des échantillons gratuits et non retournables aux fins d'évaluation et, le cas échéant, d'essai par Socodevi ou son représentant, avant toute attribution du marché.



Les échantillons peuvent faire l'objet d'un examen technique et, lorsque nécessaire, d'analyses en laboratoire. Sauf indication contraire dans les Données particulières de l'appel d'offres, les échantillons remis à Socodevi ne seront pas retournés.

Chaque échantillon devra être clairement identifié au moyen du numéro de référence du présent appel d'offres et de toute autre référence exigée dans les DPAO.

À défaut de fournir, dans le délai requis, les échantillons ou les documents demandés par Socodevi, le soumissionnaire s'expose au rejet de son offre.

D. Remise des Offres et Ouverture des plis

26. Cachetage et marquage des Offres

Dans le cas d'une soumission d'offre en format physique, le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière doivent être rangés dans des enveloppes séparées et cachetées. L'ensemble de ces enveloppes sera placé dans une même enveloppe extérieure cachetée, sur laquelle le soumissionnaire doit clairement indiquer ses coordonnées, la date limite de soumission ainsi que le numéro de référence de l'appel d'offre.

Dans le cas d'une soumission d'offre en format électronique, le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière doivent être transmis dans des fichiers sous format PDF (un fichier sous format Excel en complément de l'offre financière en PDF peut également être accepté) séparés et clairement identifiés. L'objet du courriel devra contenir le nom du soumissionnaire ainsi que le numéro de référence du présent appel d'offres.

Toutes autres exigences spécifiques sont précisées dans les DPAO.

27. Dépôt des Offres

Toutes les offres doivent être déposées/envoyées à Socodevi selon les modalités et le format standard spécifiés dans les DPAO. Les détails complets concernant l'adresse de dépôt (adresse physique et/ou électronique), la date et l'heure limite de soumission, sont précisés dans les DPAO.



Socodevi se réserve le droit de reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif. Dans ce cas, tous les droits et obligations de Socodevi et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

28. Offres hors délai

Toute offre reçue après la date et l'heure limites fixées pour la réception des offres sera rejetée automatiquement et retournée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Aucune exemption ne sera accordée.

29. Modification et retrait des offres

Le Soumissionnaire peut modifier ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait soit reçue par Socodevi avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres.

La notification de modification sera envoyée par courrier ou par courriel à Socodevi. La nouvelle offre devra porter la mention « MODIFICATION » afin de pouvoir la différencier avec l'offre originale.

Aucune offre ne peut être modifiée après la date limite du dépôt des offres.

30. Ouverture des Offres

Les modalités d'ouverture des offres (date, heure, lieu, conditions de participation et mode de tenue de la séance) sont précisées dans les DPAO. Lors de l'ouverture, Socodevi annoncera publiquement les noms des soumissionnaires, les montants des offres y compris toute variante, les rabais éventuels, les modifications et les retraits des offres et toute autre information jugée appropriée. Ensuite, les enveloppes portant la mention « MODIFICATION » seront ouvertes et leur contenu lu en public. Aucune offre ne sera rejetée à l'ouverture des plis, excepté les offres reçues hors délai. Un procès-verbal reprenant les informations communiquées sera établi et signé par les représentants présents.



E. Évaluation et comparaison des Offres

31. Caractère confidentiel de la procédure

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres, et aux recommandations concernant l'attribution du marché ne doit être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du marché.

32. Éclaircissements apportés aux offres

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, Socodevi peut demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre, y compris un sous-détail des prix unitaires ou de sa méthodologie. Aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes lors de l'évaluation des offres.

33. Évaluation des offres

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, Socodevi vérifiera la conformité administrative de chaque offre à l'aide des documents demandés (la liste complète figure dans les DPAO, sous la section « Qualification du Soumissionnaire et Conformité Administrative »). Seules les offres reconnues conformes administrativement seront évaluées et comparées par le Comité de Sélection.

Le Comité procédera ensuite à l'évaluation des offres conformes de la manière suivante :

Évaluation technique

Les offres seront d'abord évaluées selon leurs mérites techniques. L'évaluation technique mesure la capacité de l'entreprise à répondre à aux termes de références spécifiés dans la Section III en fonction des documents techniques soumis. Les critères d'évaluation, la méthodologie et la pondération se trouvent dans les DPAO, sous la section « Évaluation des Offres ». Chaque critère



technique se verra attribuer une note par le Comité de Sélection. Cette note sera combinée à la note financière afin de déterminer la meilleure offre.

Évaluation financière

L'évaluation financière sera réalisée selon la méthode de l'offre la moins-disante : l'offre financière la plus basse (sauf si elle est considérée comme anormalement basse) obtiendra le nombre maximal de points attribués au critère financier, conformément à la pondération prévue dans les DPAO. Les autres offres se verront attribuer un nombre de points calculé proportionnellement à leur écart par rapport à l'offre la plus basse, selon la même pondération.

Autres critères d'évaluation

Après le classement des entreprises en fonction des critères techniques et financiers, le Comité pourra prendre en compte d'autres critères, notamment les rapports de performances antérieures, l'intégrité et les relations avec la communauté, lors de la constitution de la liste restreinte.

Conformité des offres

Une offre conforme au Dossier d'Appel d'Offres respecte tous les termes, conditions et spécifications du Dossier, sans divergence ni réserve. Toute soumission non conforme sera rejetée et ne pourra être rendue conforme ultérieurement par la correction ou le retrait de la divergence ou réserve qui la rendait non conforme.

34. Offres anormalement basses

Si une offre paraît anormalement basse au regard de l'estimation initiale ou des autres offres reçues (la méthode de calcul est précisée dans les DPAO), Socodevi se réserve le droit de demander par écrit au soumissionnaire concerné de fournir, dans un délai raisonnable, toutes explications et justifications nécessaires sur la composition de son prix ou de ses coûts.

Le soumissionnaire devra détailler, à la demande de Socodevi, tout ou une partie des éléments du bordereau de prix, du détail quantitatif et estimatif, ou tout autre élément pertinent permettant d'apprécier la viabilité économique de son offre.



Socodevi analysera ensuite les justifications produites. Si celles-ci ne permettent pas d'établir le caractère sérieux et économiquement viable de l'offre, ou si l'offre est manifestement sous-évaluée au point de compromettre la bonne exécution du marché ou de contrevenir aux obligations sociales, environnementales ou de droit du travail, l'offre sera rejetée.

35. Correction des erreurs

Socodevi vérifiera les offres reconnues conformes au Dossier d'Appel d'offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. Socodevi corrigera les erreurs de la façon suivante:

- Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire du bordereau et celui du devis estimatif, le prix unitaire du bordereau fera foi ; et
- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que Socodevi estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire sera corrigé.

Le montant figurant dans la Soumission sera corrigé par Socodevi, conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs.

36. Droit d'annuler la procédure et de rejeter toutes les Offres

Socodevi se réserve le droit d'annuler la procédure d'Appel d'Offres et de rejeter toutes les Offres à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des Soumissionnaires. En cas d'annulation, les Offres et les Garanties de soumission seront renvoyées sans délai aux Soumissionnaires.



F. Attribution du marché

37. Attribution

Sous réserve des dispositions de la clause 36, Socodevi attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'Offre aura été jugée conforme administrativement et ayant obtenu le meilleur score après l'évaluation Technique et Financière faite par le Comité de Sélection. Socodevi se réserve le droit de mener des négociations avec le soumissionnaire retenu par le Comité de sélection concernant le contenu de son offre.

38. Droit de modifier les quantités au moment de l'attribution du Marché

Au moment de l'attribution du Marché, Socodevi se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité de fournitures et de services connexes initialement spécifiée à la Section III - Termes de Références, sans modifier aucune des autres conditions de l'Offre et des Documents d'Appel d'Offres.

39. Notification de l'attribution du Marché

Avant l'expiration du délai de validité des Offres, Socodevi notifiera au(x) Soumissionnaire(s) retenu(s), par écrit, que son (leur) Offre(s) a (ont) été retenue(s). La lettre de notification comportera le montant que Socodevi devra régler au(x) Soumissionnaire(s) pour l'exécution du Marché. Ensuite, Socodevi notifiera simultanément aux autres Soumissionnaires le résultat de l'Appel d'Offres.

Jusqu'à la signature et l'approbation du Marché, la Notification d'attribution constituera l'engagement réciproque de l'Acheteur et de l'Attributaire.

Socodevi répondra rapidement par écrit à tout Soumissionnaire ayant présenté une Offre infructueuse qui, après la notification des résultats, aura présenté par écrit une requête en vue d'obtenir des informations sur le (ou les) motif(s) pour le(s)quel(s) son Offre n'a pas été retenue.



40. Signature du Marché

Les conditions applicables à l'envoi du Contrat au Soumissionnaire retenu, au délai de contresignature, aux conséquences d'un défaut de retour et à la date d'entrée en vigueur du Contrat sont définies dans les DPAO.

41. Type de contrat et conditions générales

Le type de contrat applicable au présent appel d'offres, ainsi que les conditions générales qui s'y rattachent, figurent en annexe du présent dossier d'appel d'offres. Les soumissionnaires sont tenus d'en prendre connaissance avant de soumettre leur offre.

42. Garantie de bonne exécution

Une garantie de bonne exécution doit être fournie à Socodevi dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrables suivant la réception de la notification d'attribution du marché.

La garantie de bonne exécution doit être égale au montant précisé dans les DPAO incluant les taxes applicables. Elle est calculée sur la base du montant contractuel initial sans tenir compte des variations de prix ou des avenants ultérieurs.

La garantie de bonne exécution doit être fournie sous l'une des formes suivantes, jugée acceptable par Socodevi : (a) garantie bancaire à première demande ; (b) lettre de crédit irrévocable ; (c) cautionnement d'une compagnie d'assurance agréée. Socodevi se réserve le droit de demander des documents justifiant la solvabilité de l'institution.

Cette garantie de bonne exécution devra également impérativement inclure les éléments suivants :

- La référence au contrat signé à la suite de l'attribution du présent marché ;
- La durée de validité de la garantie (au moins jusqu'à la réception définitive et l'apurement de toutes les obligations contractuelles) ;
- L'engagement de la banque à payer à première demande sous présentation par Socodevi d'une déclaration écrite attestant soit de la non-exécution du contrat signé soit d'un manquement grave du Fournisseur à ses obligations contractuelles ;
- Les modalités de restitution de la garantie ;



La garantie de bonne exécution doit impérativement inclure : (1) l'identification claire des parties et de l'institution; (2) la référence précise au contrat; (3) le montant exact et la devise; (4) l'engagement de paiement à première demande sans condition; (5) les situations justifiant l'appel; (6) une durée minimale de validité de 30 jours après la date de réception définitive des prestations; (7) les modalités de restitution; (8) les conditions de forme et de transmission.

À défaut de fourniture d'une garantie conforme dans le délai imparti, Socodevi se réserve le droit de : (1) révoquer l'attribution sans indemnité; (2) saisir la garantie de soumission; (3) attribuer le marché au soumissionnaire classé suivant; (4) ne retenir aucune offre et annuler l'appel d'offres.

La constitution de la garantie de bonne exécution est une condition suspensive à l'entrée en vigueur pleine et entière des obligations contractuelles. Le délai de démarrage commence le jour suivant la réception satisfaisante de la garantie conforme. Socodevi peut interrompre ou reporter l'exécution jusqu'à cette date sans que cela ne crée aucune obligation d'indemnisation.

La garantie de bonne exécution sera restituée à l'attributaire dans un délai maximal de trente (30) jours suivant: (1) la date de réception définitive de toutes les prestations; (2) l'apurement de toutes les obligations contractuelles; (3) l'expiration de tous les délais de garantie. Socodevi émettra une lettre de libération formelle. Aucune restitution n'interviendra si des réclamations ou litiges sont pendants.



II. Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)

Partie du DAO	Informations et/ou exigences
A. Généralités	
Champ d'application	Le détail des fournitures, biens et services sont spécifiés à la Section III - Termes de Références.
Source de financement	Affaires Mondiale Canada (AMC)
Modalités de division du marché en plusieurs lots	Cet appel d'offres est lancé sous la forme d'un (1) lot unique. Le marché sera attribué sous forme d'un accord cadre à bons de commande multi-attributaires, conclu avec plusieurs titulaires, sur la base des prix unitaires contractuels.
Provenance des matériaux	Les matériaux proviennent principalement de fournisseurs, locaux et ou internationaux. Il est souhaitable que les papiers soient issus de sources certifiées FSC, que les encres soient d'origine végétale et que les supports utilisés soient majoritairement recyclés ou recyclables, garantissant ainsi une qualité optimale et un impact environnemental réduit.
Une offre par soumissionnaire	Un soumissionnaire ne peut présenter qu' une seule offre globale , laquelle peut couvrir l'intégralité du marché.
Litiges et résolution des différends	Tout litige, différend ou contestation découlant du présent appel d'offres et de l'accord cadre qui en résulterait sera soumis à l'arbitrage conformément aux Règles d'arbitrage de la Chambre de Commerce au Maroc.
B. Le Dossier d'Appel d'Offres	
Contenu du dossier d'Appel d'Offres	Voici la liste des documents constituant le DAO : 1) Le Dossier d'Appel d'Offre 2) Déclaration d'éligibilité et d'exclusion 3) Code de conduite et d'éthique du fournisseur 4) Formulaire d'informations sur les fournisseurs 5) Modèle de l'accord cadre



Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres	Les éclaircissements au Dossier d'Appel d'Offres seront fournis à tous les soumissionnaires dans les 7 jours suivant la demande.
C. Préparation des Offres	
Langue du DAO	La langue de ce DAO est : le français
Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative	Liste des documents à joindre : Documents juridiques et administratifs : a) Un document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des cotisations sociales (Attestation pour soumissionner aux marchés publics) ; b) Un document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des impôts et taxes (attestation fiscale pour concurrents aux marchés publics) ; c) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent d) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce (modèle 7ou 9) e) Formulaire d'informations sur les fournisseurs signé f) Le code de conduite et d'éthique du fournisseur de Socodevi Signé ; g) Déclaration d'éligibilité à la sélection et à l'inclusion signée ; h) Attestation du relevé d'identité bancaire (RIB) dûment signée par l'institution financière Toute omission pourrait engendrer une exclusion du présent Appel d'Offre.
Composition des offres	Les offres doivent être composées de trois (3) dossiers ou fichiers PDF distincts. Voir ci-dessous pour la composition : Dossier Administratif



	✓ Tous les documents listés dans le point « Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative » Offre Technique a) Qualité technique et capacités du soumissionnaire : - Présentation détaillée de l'agence : activités, historique, effectifs, organisation - la note méthodologique (en 3 pages maximum : Compréhension du contexte FERMA et du PNKh, organisation de la production, dispositif qualité) - Catalogue / Portfolio de réalisations similaires accessibles en ligne (Qualité de l'image et du son, force narrative et storytelling SANS VOIX OFF, maîtrise de l'interview terrain, qualité du montage) - Capacités humaines, techniques et linguistiques (Équipe dédiée, équipement, capacité Tamazight du Moyen Atlas) b) Les attestations de références : - Minimum 3 (trois) références similaires réalisées au cours des 5 dernières années dans le domaine de la production audiovisuelle et photographie (Projets de développement, milieu rural, approche genre, storytelling sans voix off... etc), dont au moins une référence auprès d'une ONG internationale ou nationale, projet de développement ou institution publique marocaine Offre Financière L'offre financière comprend obligatoirement : • Bordereau des Prix et détail estimatif, dûment complété, daté et signé – en utilisant impérativement le modèle fourni à l'Annexe 3 du présent DAO • Prix unitaires exprimés en MAD hors TVA pour chacun des articles listés au bordereau des prix
--	---



	Les prix du présent marché sont fermes et non révisables pendant tout sa durée contractuelle initiale ou en cas de reconduction. ➤ Offre financière détaillée, exprimée dans la devise du DAO, et mentionnant clairement la validité de l'offre ainsi que les modalités de paiement. ➤ Les prix proposés doivent impérativement inclure toutes les sujétions nécessaires à la bonne exécution du Marché, notamment : - Les Frais emballages, sauf s'ils restent la propriété du soumissionnaire. - Les frais de chargement, de déchargement intermédiaire et sur site, ainsi que la manutention. - Tous les frais de transport, y compris international (maritime, aérien, terrestre) et local jusqu'au lieu de livraison. - Les Frais d'Assurance transport jusqu'à la destination finale (lieux de livraison). - Les frais de livraison, montage et mise en service. - Les frais de La documentation relative à la fourniture, si exigée par Socodevi. - Tous frais des droits de douane, taxes importation, et frais de dédouanement et de courtage. ➤ Aucune réclamation ni supplément de prix ne sera accepté en cas de sous-estimation de ces sujétions. NB : Afin de permettre à Socodevi d'entamer le processus d'exonération de la TVA, le prestataire est tenu de transmettre, après chaque bon de commande, une copie de la facture pro forma correspondante.
Modalités de paiement	Monnaie du DAO : Dirham Marocain Inclusion des taxes : Hors Taxe sur la valeur Ajoutée Mode de paiement : Virement bancaire



	Le paiement sera effectué après exécution complète des prestations correspondant à chaque bon de commande et validation des livrables et de leur conformité par Socodevi. Le prestataire devra, à cet effet, transmettre pour chaque bon de commande une facture, accompagnée de l'ensemble des livrables et des pièces justificatives des prestations réalisées, par catégorie de prestations, conformément aux dispositions du présent accord-cadre.
Modalités de livraison	Le présent accord -cadre est conclu pour une durée initiale d'un an et peut être renouvelable une seule fois, par tacite reconduction, pour une période supplémentaire d'une année sur la base de prix unitaires, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par courrier moyennant un préavis de deux (2) mois au moins avant l'échéance de la durée initiale Le marché devient définitif et exécutoire à compter de la signature de l'accord-cadre par Socodevi et le prestataire. À compter de cette date, le prestataire s'engage, pendant toute la durée de l'accord cadre, à fournir des prestations et/ou fournitures strictement conformes aux normes, spécifications techniques et exigences définies pour chaque référence. La livraison des prestations et/ou fournitures est assurée par le prestataire, à ses frais, sous sa responsabilité exclusive, au lieu et à la date indiqués dans le bon de commande concerné. Pendant toute la période de validité de l'accord-cadre, les quantités à exécuter, ainsi que les délais de livraison correspondants, sont précisés au cas par cas dans chaque bon de commande émis dans le cadre du présent marché. Les livraisons devront être effectuées pendant les jours ouvrables, hors jours fériés, conformément à un planning préalablement établi par le prestataire et validé par Socodevi.



	À cet effet, le prestataire est tenu de notifier Socodevi par courrier électronique, au moins trois (03) jours ouvrables à l'avance, en précisant la date, l'heure et le lieu prévus de la livraison. Cette notification permettra à Socodevi de procéder, le cas échéant, à la désignation d'une commission de réception, chargée de vérifier la conformité quantitative et qualitative des prestations livrées. Toute prestation jugée non conforme aux stipulations du marché sera refusée et retournée au prestataire, qui en supportera l'intégralité des frais, et procédera à son remplacement à titre gratuit, dans les délais les plus courts, sans préjudice de l'application éventuelle des pénalités prévues au marché. Chaque livraison devra obligatoirement être accompagnée d'un bon de livraison, établi en trois (03) exemplaires, mentionnant au minimum les informations suivantes : • La date de livraison ; • La référence de l'accord cadre ; • L'identification de Socodevi ; • La description détaillée des prestations exécutées et/ou livrées (désignation, référence, quantités).
Validité des Offres	Les offres doivent être valides pour un minimum de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Garantie de soumission	Non Applicable pour cet appel d'offres
Propositions variants des soumissionnaires	Les offres contenant des variantes techniques ne sont pas acceptées. Les soumissionnaires doivent se conformer strictement aux spécifications et exigences énoncées dans le Dossier d'Appel d'offres, sans proposer de modifications ou d'alternatives à la solution de base
Réunion préparatoire	Non Applicable pour cet appel d'offres
Viste des lieux	Non Applicable pour cet appel d'offres



Échantillons	Échantillons requis : non
D. Remise des Offres et Ouverture des Plis	
Cachetage et marquage des Offres	Soumissions en format électronique : Les trois composantes de l'offre doivent être transmises en fichiers PDF séparés et envoyées à l'adresse désignée dans la partie « Dépôt des offres ». L'objet du courriel doit contenir le nom du soumissionnaire ainsi que le numéro de référence de l'appel d'offres. Si les documents sont trop volumineux pour être transmis par courriel, veuillez utiliser le service SwissTransfer. Veuillez noter que les fichiers aux formats .zip et .rar sont automatiquement refusés par la boîte courriel et ne doivent donc pas être utilisés. NB : En cas de rejet de fichiers ou de dossiers, les soumissionnaires sont tenus d'en informer immédiatement via la boîte courriel suivante : ma004ferma@socodevi.org
Dépôt des offres/ réception des offres	Courriel : ma004ferma@socodevi.org Date limite de dépôt : 13/09/2026 Toute offre reçue après la date et l'heure limites fixées sera rejetée automatiquement.
Ouverture des offres	Ouverture des soumissions : en ligne La présence des soumissionnaires n'est pas obligatoire
E. Évaluation et comparaison des Offres	
Évaluation des Offres	Évaluation technique 60% a) Qualité technique et capacités du soumissionnaire (45%) : - Présentation détaillée de l'agence : activités, historique, effectifs, organisation



	- Pertinence de la note méthodologique (en 3 pages maximum : Compréhension du contexte FERMA et du PNKh, organisation de la production, dispositif qualité) - Catalogue / Portfolio de réalisations similaires accessibles en ligne (Qualité de l'image et du son, force narrative et storytelling SANS VOIX OFF, maîtrise de l'interview terrain, qualité du montage) - Capacités humaines, techniques et linguistiques (Équipe dédiée, équipement, capacité Tamazight du Moyen Atlas) b) Les attestations de références (15%) - Minimum 3 (trois) références similaires réalisées au cours des 5 dernières années dans le domaine de la production audiovisuelle et photographie (Projets de développement, milieu rural, approche genre, storytelling sans voix off... etc), dont au moins une référence auprès d'une ONG internationale ou nationale, projet de développement ou institution publique marocaine Avantages appréciés (non éliminatoires) ✓ Expérience de tournage documentée dans le Moyen Atlas ou dans des zones rurales comparables ✓ Sensibilité démontrée à l'approche genre et aux enjeux climatiques et environnementaux ✓ Capacité interne de communication en Tamazight du Moyen Atlas ✓ Expérience en communication pour le développement, en environnement ou en valorisation de filières agricoles ✓ Détention en propre de l'équipement de tournage, de captation aérienne et de post-production ✓ Implantation ou présence régulière dans la région Béni Mellal-Khénifra ou à proximité
Offres anormalement basses	Afin de définir si une offre est anormalement basse, le Comité de Sélection procédera d'abord, à une moyenne simple (M1) calculée à partir des



	montants de toutes les offres. Ensuite, pour éliminer l'effet des valeurs extrêmes, les offres dépassant M1 de plus de 20% seront exclues du calcul. Une nouvelle moyenne (M2) sera alors établie à partir des offres restantes, offrant ainsi une référence plus représentative du marché. Enfin, toute offre dont le montant est inférieur à 90% de cette moyenne ajustée (M2) sera considérée comme potentiellement anormalement basse et fera l'objet d'une vérification approfondie comme expliqué dans les IS au point 31.
F. Attribution du marché	
Signature du Marché	L'accord cadre sera transmis au Soumissionnaire retenu dans un délai de 10 jours ouvrables suivant la notification d'attribution. Le Soumissionnaire retenu devra le retourner dûment contresigné dans un délai de 05 jours ouvrables suivant sa réception. En cas de défaut de retour dans le délai imparti, Socodevi pourra révoquer l'attribution. L'accord cadre entrera en vigueur à la date de réception du document contresigné, sauf disposition contraire prévue à l'accord cadre.
Type de contrat et conditions générales	Le présent marché est un accord-cadre à bons de commande multi-attributaire, exécuté par l'émission de bons de commande en fonction des besoins exprimés par Socodevi sur la base des prix unitaires contractuels. Il est régi par les dispositions des documents de l'appel d'offres ainsi que par le modèle d'accord-cadre annexé, lesquels constituent des pièces contractuelles du marché.
Garantie de bonne exécution	Non Applicable pour cet appel d'offres

III. Termes de références

43. Contexte du marché

Le projet FERMA, porté par Socodevi en partenariat avec l'Agence Nationale des Eaux et Forêts et soutenu par le Gouvernement du Canada, vise à renforcer l'adaptation des femmes, en particulier des jeunes femmes (F/JF), aux changements climatiques dans la région du Parc national de Khénifra (Moyen Atlas, Maroc). Il s'appuie sur une approche intégrée de gestion des écosystèmes, notamment des cédraies, combinant :

- L'adoption communautaire de Solutions fondées sur la Nature (SfN) pour la conservation de la biodiversité
- L'amélioration de la rentabilité et des bénéfices des chaînes de valeur des produits forestiers non-ligneux (PFNL) soutenant la biodiversité pour les F/JF ;
- Le renforcement d'une gouvernance inclusive et équitable des écosystèmes forestiers, favorisant l'adaptation des F/JF vulnérables aux changements climatiques.

Le projet s'inscrit dans la Stratégie Forêts 2020-2030 et le Plan d'aménagement et de gestion du PNKh, reconnaissant le rôle central des communautés locales, et particulièrement des femmes, dans la conservation de la biodiversité et le maintien des services écosystémiques (UICN, 2019; UNESCO, 2021). FERMA contribue également à l'autonomisation socioéconomique des femmes membres de coopératives de PFNL et d'écotourisme, et vise à renforcer les standards de gestion et la gouvernance du PNKh pour faciliter son intégration à la Liste verte des aires protégées de l'UICN, en cohérence avec les programmes de la Réserve de biosphère et des parcs nationaux d'Ifrane et du Toubkal.

44. Objet du marché

Le présent appel d'offres a pour objet la réalisation de productions audiovisuelles dans le cadre de la mise en œuvre du projet FERMA. Il couvre l'ensemble de la chaîne de production : conseil éditorial et scénario, préparation logistique, tournage et prise de vue, post-production, adaptations linguistiques, sous-titrage et livraison multi-formats.



Il s'agit d'un accord cadre multi attributaires à bons de commande, conclu pour une durée de douze (12) mois. Plusieurs titulaires peuvent être désignés, chacun mobilisé selon la nature des productions, leur localisation et les disponibilités. Il ne comporte ni engagement de volume minimum, ni garantie de volume maximum : les prestations sont déclenchées par l'émission de bons de commande successifs selon les besoins opérationnels du projet.

45. Catégories de prestations

Il s'agit d'un **accord cadre à lot unique**, ventilées par **catégories** à des fins de clarté, de planification et de comparaison des offres. Les soumissionnaires répondent à l'ensemble des catégories du bordereau des prix.

CATÉGORIE	INTITULÉ	OBJET PRINCIPAL
Catégorie 1	Tournage de vidéos institutionnelles et portraits de témoignage terrain	Contenus destinés aux partenaires, institutions, bailleurs, Valorisation des coopératives, des femmes membres et des initiatives portées
Catégorie 2	Couverture d'événements	Documentation des ateliers, forums, foires et visites d'échanges
Catégorie 4	Montage vidéo	Formats courts destinés à la diffusion numérique et communautaire
Catégorie 5	Photographie terrain	Reportages, portraits, produits coopératifs et couverture d'événements

46. Formats de production

Les formats ci-après sont établis en cohérence avec le plan d'activités du projet. Ils constituent une base indicative de programmation : les productions effectives seront précisées à chaque bon de commande.

Catégorie 1 – Tournage de vidéos institutionnelles et portraits de témoignage terrain

FORMAT	DURÉE	PUBLIC CIBLE	DÉTAILS TECHNIQUES
Vidéo institutionnelle FERMA	3–5 min	Partenaires, institutions, délégations	Tournage entre la province de Khénifra et Rabat. Livraison en deux versions : longue



			maximum 5 min et version courte de 90 sec
Portraits de coopératives et/ou histoires de réussite des femmes ambassadrice	2–3 min	Membres, production, transformation	Tournage sur site coopératif ; membres filmés dans leur environnement de travail et contexte familial, séquences de production et de transformation, SANS VOIX OFF, sous-titres FR/AR incrustés

Catégorie 2 – Couverture d'événements

ÉVÉNEMENT COUVERT	LIVRABLE	DÉTAILS TECHNIQUES
Foires et événements commerciaux	Vidéo best off 2–3 min	Livraison en deux versions : longue jusqu'à 3 min max et une version courte de 60 sec
Visites d'échanges inter-coopératives	Vidéo best off 2–3 min	

Catégorie 3 – Montage vidéo

FORMAT	DURÉE	PUBLIC CIBLE	DÉTAILS TECHNIQUES
Vidéo de restitution annuelle	3–7 min	Partenaires	Aucun tournage. Il s'agirait d'un montage éditorial à partir des rushes déjà disponibles. Elle comprend la sélection et l'organisation des rushes, le montage narratif à partir des témoignages déjà filmés, l'habillage graphique
Montage de capsules vidéo institutionnelles de sensibilisation	30 à 90 sec	Public divers	



Ce format ne nécessite **aucun tournage additionnel**. Les vidéos sont construites en **montage seul, sans voix off**, à partir des rushes, témoignages et photographies déjà disponibles. C'est précisément la ligne éditoriale retenue pour toutes les productions audiovisuelles à venir — des récits de terrain authentiques — qui rend ces productions possibles et crédibles. La prestation comprend : dérushage et sélection du matériel fourni par FERMA, construction d'un arc narratif porté par les voix de terrain, cartons de contexte et données chiffrées des résultats, étalonnage colorimétrique des séquences, mixage des ambiances sonores, habillage institutionnel complet, sous-titres FR/AR, livraison multi-formats.

Catégorie 4 – Photographie terrain

PRESTATION	LIVRABLE ATTENDU	USAGE
Reportage photo activités terrain ou événement	Min. 50 photos HD triées, retouchées	Rapports, site web, réseaux sociaux, présentations partenaires, Archives, presse, capitalisation
Photographie de produits coopératifs	Éclairage soigné, fond neutre ou décor naturel PNKh	Étiquetage, marketing, foires, e-commerce

47. Lieux de tournage et zones d'intervention

Les productions se déroulent principalement dans la province de Khénifra, et selon les besoins dans la province de Midelt ainsi qu'à Rabat. Le prestataire est responsable de l'organisation de ses déplacements vers les sites désignés par FERMA.

47.1. Zones d'intervention

ZONE	SITES CONCERNÉS
Région de Béni Mellal – Khénifra : principalement province de Khénifra	Villages et douars du PNKh et de sa zone tampon, forêts de cèdres, lac Aguelmam Azegza, plateaux d'Ajdir, Ouiouane et Krouchen, pépinières, parcelles forestières de démonstration, locaux et unités de transformation des coopératives, ...etc



Région de Darâa Tafilalet : principalement province de Midelt	Zones d'intervention
Région de Fes- Meknes	Zones d'intervention dans le PNKh, Azrou ou Meknès pour la couverture d'événements
Rabat	Bureaux de Socodevi Maroc, siège de l'ANEF, espaces institutionnels, lieux d'événements nationaux

47.2. Conditions de tournage à anticiper

- Zones rurales et montagneuses d'accès parfois difficile, nécessitant un véhicule adapté et une organisation logistique anticipée
- Contexte linguistique : une grande partie des personnes filmées s'expriment en Tamazight du Moyen Atlas - la présence d'un interlocuteur maîtrisant la langue locale est indispensable pendant le tournage
- Autorisations de tournage à obtenir auprès des autorités locales de manière systématique — le prestataire pourrait être appuyé par FERMA dans cette démarche mais en demeure responsable
- Les frais de déplacement au sein de la province de Khénifra sont inclus dans le prix unitaire des productions ; les déplacements vers d'autres régions ou Rabat font l'objet d'une ligne distincte au bordereau des prix

48. Durée.

La durée de l'accord-cadre est fixée initialement à douze (12) mois. Il peut être renouvelé une seule fois, par tacite reconduction, pour une période supplémentaire d'une (01) année.

49. Étendue des prestations

49.1. Nature des prestations

Le titulaire assure l'ensemble de la chaîne de production pour chaque bon de commande émis par FERMA, comprenant :



PHASE	DÉTAIL DES PRESTATIONS ATTENDUES / LIVRABLES
1. Conseil & Brief créatif	Analyse du brief FERMA, proposition d'un angle éditorial et d'une intention de réalisation, identification des messages clés, respect de la ligne éditoriale et de la charte graphique Socodevi/FERMA
2. Préparation & logistique	Élaboration du conducteur de tournage et du plan de tournage, organisation des déplacements vers les sites désignés, coordination avec l'équipe projet, obtention des autorisations nécessaires, recueil des consentements des personnes filmées
3. Tournage & prise de vue	Captation vidéo et son en haute définition, éclairage adapté aux conditions terrain (intérieur, extérieur, zones rurales), interviews et séquences de vie, plans d'illustration, prise de vue aérienne, respect de la dignité et du consentement des personnes filmées
4. Validation & BAT	Soumission d'un montage préliminaire (rough cut) pour validation conjointe par FERMA et l'ANEF, intégration des corrections demandées sous cinq (5) jours ouvrables, validation formelle écrite avant tout montage final
5. Post-production	Montage final, étalonnage colorimétrique, mixage et traitement du son, habillage graphique conforme à la charte FERMA (générique d'ouverture, générique de fin avec titre et logos institutionnels), intégration de la musique et des effets sonores
6. Adaptations linguistiques	Sous-titrage FR/AR incrusté et livraison des fichiers .srt séparés, vérification de la synchronisation et de la cohérence par un locuteur natif du Moyen Atlas
7. Livraison	Livraison des fichiers sur le serveur partagé désigné par FERMA ou sur support physique selon le volume, exports adaptés par canal de diffusion (web HD, réseaux sociaux en formats vertical et carré, projection événementielle), livraison sur site à Rabat ou Khénifra si demandée
8. Archivage & Fichiers sources	Remise systématique des fichiers sources (projet de montage, rushes bruts de tournage, fichiers audio, exports masters), archivage structuré par production et par version sur le serveur partagé FERMA,



	remise d'un rapport de production précisant les crédits, les musiques utilisées et les droits acquis
--	--

49.2. Ligne éditoriale et spécifications techniques

Principe éditorial fondamental — SANS VOIX OFF : Les productions du projet FERMA privilégient le récit direct des personnes filmées. La voix off narrative est proscrite sur l'ensemble des productions, y compris institutionnelles et de restitution. La narration est portée par la parole des femmes, des membres des coopératives et des acteurs de terrain, captée dans leur langue d'expression naturelle (Tamazight du Moyen Atlas, Arabe dialectal). Le prestataire construit le récit par le montage, l'enchaînement des témoignages, les plans d'illustration, les cartons de contexte et l'ambiance sonore. Les sous-titres FR/AR assurent l'accessibilité. Tout portfolio de référence comportant exclusivement des films à voix off sans films de témoignage sera considéré comme insuffisant pour démontrer les capacités requises.

Les productions antérieures du projet ont mis en évidence l'importance déterminante de l'ancrage local et de la rigueur factuelle. Les exigences suivantes sont impératives et conditionnent la recevabilité des livrables.

Représentation des personnes et des communautés

- Représentation digne, consentie et valorisante des femmes, des jeunes femmes, des hommes et des enfants du PNKh
- Aucun plan condescendant ou décontextualisé : la narration valorise les savoirs, les compétences, les initiatives et les réalisations des personnes filmées
- Représentation équilibrée et inclusive : femmes en particulier, hommes, jeunes, aînés, dimension collective et coopérative
- Consentement écrit et/ou verbal enregistré recueilli avant toute captation, avec une attention renforcée pour les femmes et les enfants

Narration, rythme et ambiance sonore

- Ton chaleureux, accessible et motivant, adapté au public cible de chaque production



- Rythme équilibré permettant l'assimilation progressive des informations tout en maintenant l'attention
- Musique de fond ancrée dans les sonorités traditionnelles amazighes du Moyen Atlas, avec droits d'utilisation dûment acquis et cédés à FERMA
- La musique et les effets sonores ne doivent jamais dominer la parole ni couvrir la voix off

Habillage institutionnel obligatoire

- Générique d'ouverture et générique de fin comportant le titre de la production et les logos institutionnels : Socodevi, ANEF, Gouvernement du Canada, PNKh et FERMA
- Mentions de financement du bailleur canadien conformes aux exigences d'Affaires mondiales Canada
- Sous-titrage systématique en Français, Arabe dialectal

49.3. Processus de validation

Chaque production est soumise à un processus de validation par étapes, validé conjointement par FERMA et l'ANEF. Aucun passage à l'étape suivante ne peut intervenir sans validation écrite de l'étape précédente.

ÉTAPE	LIVRABLE SOUMIS	POINTS DE VALIDATION	DÉLAI DE CORRECTION
1	Note d'intention & conducteur de tournage	Angle éditorial, structure narrative, liste des lieux et des personnes à filmer, conformité à la ligne éditoriale FERMA	3 jours ouvrables sans surcoût
2	Montage préliminaire (rough cut)	Exactitude factuelle, dignité de la représentation, structure narrative, durée, choix des séquences	5 jours ouvrables
3	Version finalisée bêta	Qualité de l'étalonnage et du mixage, synchronisation de la voix off, sous-titrage, habillage institutionnel, génériques et logos	5 jours ouvrables

**49.4. Délais de livraison standards**

TYPE DE PRESTATION	DÉLAI STANDARD	DÉLAI URGENT
CATÉGORIE 1 – TOURNAGE DE VIDÉOS INSTITUTIONNELLES ET PORTRAITS DE TÉMOIGNAGE TERRAIN		
Film institutionnel FERMA (3 à 5 min) – tournage multi-sites + post-production + deux versions	30 à 40 jours ouvrables	20 jours
Portraits de coopératives et/ou histoire de réussite – femmes ambassadrices (2 à 3 min) – tournage multi-sites + post-production	20 à 30 jours ouvrables	15 jours
CATÉGORIE 2 – COUVERTURE D'ÉVÉNEMENTS		
Reportage foire ou événement commercial (2 à 4 min)	5 à 7 jours ouvrables	3 jours
Reportage visite d'échanges inter-coopératives (2 à 4 min)	5 à 7 jours ouvrables	3 jours
CATÉGORIE 3 – MONTAGE VIDÉO		
Vidéo de restitution annuelle – montage seul (3 à 7 min), sans tournage	15 à 20 jours ouvrables	10 jours
Montage capsule de sensibilisation (30 à 90 sec) – sans tournage additionnel	3 à 5 jours ouvrables	48 heures
CATÉGORIE 4 – PHOTOGRAPHIE TERRAIN		
Reportage photo terrain – tri, retouche	5 jours ouvrables	3 jours
Photographie de produits coopératifs (par session)	5 jours ouvrables	3 jours
Couverture photographique d'événement	24h à 3 jours ouvrables	12 heures



50. Candidature

Peuvent soumissionner au présent appel d'offres toute personne morale de droit marocain

L'accord-cadre n'est pas réservé. Le présent appel d'offres est ouvert à toute personne morale de droit marocain :

- Entreprises/coopératives spécialisées en conception et illustration graphique ainsi que la production motion design
- Agences de communication et studios graphiques disposant d'une capacité de production

51. Obligations générales du titulaire

- Recueillir le consentement écrit et/ou verbal enregistré de toute personne filmée ou photographiée, avec une vigilance renforcée pour les femmes et les enfants, et transmettre les formulaires de consentement à FERMA avec les livrables. Le modèle de consentement est disponible
- Respecter la ligne éditoriale et la charte graphique FERMA sur l'ensemble des productions, sur la base des documents fournis à la notification
- Soumettre le montage préliminaire pour validation conjointe FERMA/ANEF avant tout montage final
- Livrer systématiquement les fichiers sources, les rushes bruts et les masters pour chaque production
- S'assurer que le sous-titrage en Tamazight est assuré par un locuteur natif du Moyen Atlas, et non d'une autre variante de l'amazigh
- Désigner un interlocuteur unique dédié, joignable durant les heures ouvrables de 8h à 18h, y compris le samedi matin en période de tournage
- Coordonner ses interventions avec l'équipe projet et les partenaires locaux, et respecter les horaires négociés avec les personnes filmées
- L'ensemble des productions, rushes, photographies, montages, scripts, enregistrements sonores et créations réalisés dans le cadre du présent accord cadre sont la propriété exclusive de Socodevi Maroc et du projet FERMA, pour une durée illimitée et pour tous supports et territoires. Les droits d'utilisation des musiques et des voix doivent être acquis et cédés à FERMA sans restriction de durée ni de support.



52. Capacités techniques exigées

- **Références** : portfolio de réalisations audiovisuelles comportant au minimum trois (3) références en cinq (5) ans, dont au moins une réalisée pour un projet de développement, une organisation non gouvernementale ou une institution publique. Les fiches de références doivent être signées par le client et mentionner la nature des prestations, le montant et les coordonnées pour vérification
- **Tournage en conditions difficiles** : démonstration de la maîtrise du tournage en zones rurales et montagneuses — accessibilité, lumière naturelle, son ambiant,
- **Équipe dédiée** : curriculum vitae du réalisateur, du chef opérateur image et du monteur désignés pour le marché
- **Équipement** : attestation de disponibilité du matériel de tournage (caméras, optiques, matériel son, éclairage portable, stabilisation, drone le cas échéant) avec caractéristiques techniques détaillées
- **Post-production** : maîtrise attestée des outils de montage et d'étalonnage professionnels
- **Capacité linguistique** : capacité de sous-titrage en Français, Arabe et Tamazight du Moyen Atlas, en interne ou par partenariat justifié avec un spécialiste locuteur natif de la variante du Moyen Atlas
- **Note méthodologique** : présentation de l'approche proposée pour l'exécution de l'accord cadre — organisation de la production, gestion des bons de commande, dispositif de contrôle qualité, garanties d'authenticité culturelle et d'alignement avec la ligne éditoriale, respect des délais

53. Les critères d'évaluation

53.1. Évaluation technique 60%

a) Qualité technique et capacités du soumissionnaire (45%) :

- Présentation détaillée de l'agence : activités, historique, effectifs, organisation
- Pertinence de la note méthodologique (en 3 pages maximum : Compréhension du contexte FERMA et du PNKh, organisation de la production, dispositif qualité)



- Catalogue / Portfolio de réalisations similaires accessibles en ligne (Qualité de l'image et du son, force narrative et storytelling SANS VOIX OFF, maîtrise de l'interview terrain, qualité du montage)
- Capacités humaines, techniques et linguistiques (Équipe dédiée, équipement, capacité Tamazight du Moyen Atlas)

b) Les attestations de références (15%)

- Minimum 3 (trois) références similaires réalisées au cours des 5 dernières années dans le domaine de la production audiovisuelle et photographie (Projets de développement, milieu rural, approche genre, storytelling sans voix off... etc), dont au moins une référence auprès d'une ONG internationale ou nationale, projet de développement ou institution publique marocaine

Avantages appréciés (non éliminatoires)

- ✓ Expérience de tournage documentée dans le Moyen Atlas ou dans des zones rurales comparables
- ✓ Sensibilité démontrée à l'approche genre et aux enjeux climatiques et environnementaux
- ✓ Capacité interne de communication en Tamazight du Moyen Atlas
- ✓ Expérience en communication pour le développement, en environnement ou en valorisation de filières agricoles
- ✓ Détention en propre de l'équipement de tournage, de captation aérienne et de post-production
- ✓ Implantation ou présence régulière dans la région Béni Mellal-Khénifra ou à proximité

53.2. Évaluation Financière : 40%

L'offre financière comprend obligatoirement :

- Bordereau des Prix et détail estimatif, dûment complété, daté et signé – en utilisant impérativement le modèle fourni à l'Annexe 3 du présent DAO
- Prix unitaires exprimés en MAD hors TVA pour chacun des articles listés au bordereau des prix



Annexe 1 : Les spécifications techniques de la prestation

MA004-033-juillet-2026-AC- production audiovisuelle et photographique

1) Spécifications techniques générales

ÉLÉMENT	SPÉCIFICATION MINIMALE EXIGÉE
Résolution vidéo	Tournage en 4K minimum, livraison master en Full HD (1920×1080) et 4K selon usage
Format d'export	Master en ProRes 422 ou H.264 haut débit ; versions optimisées MP4 pour diffusion et projection
Déclinaisons par canal	Horizontal 16:9 pour le web et la projection, vertical 9:16 et carré 1:1 pour les réseaux sociaux, version courte de 60 à 90 secondes pour les formats longs
Captation sonore	Micro-cravate ou perche pour toute interview, enregistrement sonore séparé, son d'ambiance capté systématiquement, traitement du bruit de fond en post-production
Éclairage	Matériel d'éclairage portable adapté aux tournages en intérieur rural et en conditions de faible luminosité
Photographie	Fichiers RAW conservés, JPEG livrés à 300 dpi minimum pour usage print et compressé pour le web
Prise de vue aérienne	Drone piloté par un opérateur certifié, autorisations de survol obtenues, intégration au montage
Sous-titres	Incrustés dans la version diffusée et livrés en fichiers .srt séparés pour chaque langue, calage précis, lisibilité assurée sur petit écran
Livraison des sources	Rushes bruts intégraux, projet de montage, fichiers audio séparés, exports masters, organisés en arborescence claire par production

2) Charte graphique et exigences de la communication du projet FERMA

Le titulaire devra impérativement respecter et décliner la charte graphique officielle du projet FERMA, qui sera fournie à la notification du marché. Cette charte comprend :

- Le logo officiel FERMA
- La palette de couleurs institutionnelle
- La typographie officielle et ses déclinaisons
- Les logos des partenaires et bailleurs (Socodevi, ANEF, Gouvernement du Canada)
- Les mentions légales et mentions de financement obligatoire



Annexe 2 : détail des prestations et spécifications particulières

MA004-033-juillet-2026-AC- production audiovisuelle et photographique

N° Article	Désignation	Unité de mesure	Quantité	Observations
CATÉGORIE 1 – TOURNAGE DE VIDÉOS INSTITUTIONNELLES ET PORTRAITS DE TÉMOIGNAGE TERRAIN				
1	Vidéo institutionnelle FERMA (3 à 5 min) – SANS VOIX OFF : récits croisés de femmes membres des coopératives, de l'équipe projet et des partenaires ; tournage entre la province de Khénifra et Rabat. Prise de vue aérienne par drone – pilote certifié, autorisations, captation et intégration au montage. Montage narratif, étalonnage, mixage ambiance sonore, cartons de contexte, habillage institutionnel complet (générique logos Socodevi/ANEF/Canada), sous-titres FR/AR incrustés et fichiers .srt. Livraison en DEUX VERSIONS : version longue maximum 5 min et version courte de 90 sec. Total de jours de tournage : 4 journées	U	1	<i>Inclut drone. 4 jours tournage (Khénifra + Rabat)</i>
2	Portrait vidéo d'une coopérative et/ou ambassadrices du projet (2 à 3 min) – SANS VOIX OFF : membres filmés dans leur environnement de travail, séquences de production et transformation, récit porté par les membres ; tournage sur site coopératif. Prise de vue aérienne par drone – pilote certifié, autorisations, captation et intégration au montage. Montage narratif, sous-titres FR/AR incrustés et fichiers .srt. Total de jours de tournage par vidéo : une journée	U	4	<i>Inclut drone. 1 jour tournage par portrait. × 4 portraits prévus.</i>
CATÉGORIE 2 – COUVERTURE D'ÉVÉNEMENTS				



N° Article	Désignation	Unité de mesure	Quantité	Observations
3	Une vidéo best-of de foires et événements (type SIAM, Atelier...) et/ou visites d'échanges inter-coopératives – SANS VOIX OFF 2 à 4 min – captation des participantes et exposantes, interviews, montage, sous-titres FR/AR incrustés. Livraison sous 7 jours ouvrables. Livraison en DEUX VERSIONS : version longue maximum 4 min et version courte de 90 sec. Total de jours de tournage par vidéo : une journée	U	5	<i>1 jour tournage par événement. 2 versions livrées.</i>
CATÉGORIE 3 – MONTAGE VIDÉO				
4	Vidéo de restitution annuelle destinée aux partenaires (3 à 7 min) – AUCUN TOURNAGE, SANS VOIX OFF : montage éditorial à partir des rushes déjà disponibles fournis par FERMA ; organisation des rushes, montage narratif à partir des témoignages déjà filmés, cartons de contexte et données chiffrées des résultats annuels, habillage institutionnel complet (générique d'ouverture logos, générique de fin message d'action), sous-titres FR/AR incrustés et fichiers .srt, livraison multi-formats (web HD, projection, réseaux sociaux)	U	1	<i>Aucun tournage. Montage seul à partir des rushes FERMA.</i>
5	Montage de capsules vidéos institutionnelles de sensibilisation (30 à 90 sec) – AUCUN TOURNAGE ADDITIONNEL, SANS VOIX OFF : construction en montage seul à partir des rushes, témoignages et photographies déjà disponibles fournis par FERMA ; dérushage et organisation du matériel, construction d'un arc narratif porté par les voix de terrain, cartons de contexte et données chiffrées, étalonnage colorimétrique des séquences, mixage des ambiances sonores, habillage institutionnel complet, sous-titres FR/AR incrustés et fichiers .srt, livraison multi-formats	U	3	<i>Aucun tournage additionnel. Montage seul.</i>
CATÉGORIE 4 – PHOTOGRAPHIE TERRAIN				



N° Article	Désignation	Unité de mesure	Quantité	Observations
6	Reportage photo de couverture d'activités terrain – min. 50 photographies HD triées, retouchées : correction colorimétrique, étalonnage et harmonisation de la série, export multi-usages (print 300 dpi, web, réseaux sociaux), métadonnées IPTC, classement sur serveur partagé FERMA (par session). Total de jours de prise de vue par session : une journée	Session	3	<i>1 jour par session. Livraison photos traitées classées.</i>
7	Photographie de produits des coopératives (PFNL/PAM) – éclairage soigné, fond neutre ou décor naturel PNKh, traitement complet, formats adaptés à l'étiquetage, au marketing, aux foires et à l'e-commerce (par session). Total de jours de prise de vue par session : une journée	Session	5	<i>1 jour par session. Formats e-commerce + print inclus.</i>
PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES				
8	Journée supplémentaire de tournage au-delà du forfait prévu (équipe, matériel et déplacement inclus)	Jour	1	<i>À mobiliser selon besoin, sur bon de commande.</i>
9	Frais de déplacement et logistique pour tournage hors province de Khénifra – province de Midelt	Jour	1	<i>Forfait journalier déplacement + hébergement équipe.</i>
10	Frais de déplacement et logistique pour tournage hors province de Khénifra – province de Meknès	Jour	1	<i>Forfait journalier déplacement + hébergement équipe.</i>
11	Frais de déplacement et logistique pour tournage hors province de Khénifra – province d'Azrou	Jour	1	<i>Forfait journalier déplacement + hébergement équipe.</i>

**Annexe 3 : Bordereau des prix unitaires -Détail Estimatif**

MA004-033-juillet-2026-AC- production audiovisuelle et photographique

N° Article	Désignation	Unité de mesure	Quantité	Prix unitaire en Hors TVA En MAD	Montant Hors TVA En MAD
CATÉGORIE 1 – TOURNAGE DE VIDÉOS INSTITUTIONNELLES ET PORTRAITS DE TÉMOIGNAGE TERRAIN					
1.	Vidéo institutionnelle FERMA (3 à 5 min) – SANS VOIX OFF : récits croisés de femmes membres des coopératives, de l'équipe projet et des partenaires ; tournage entre la province de Khénifra et Rabat, Prise de vue aérienne (Khénifra) par drone – pilote certifié, autorisations, captation et intégration au montage, montage narratif, étalonnage, mixage ambiance sonore, cartons de contexte, habillage institutionnel complet (générique logos Socodevi/ANEF/Canada), sous-titres FR/AR incrustés et fichiers .srt. Livraison en DEUX VERSIONS : version longue maximum 5 min et version courte de 90 sec <i>Total de jours de tournage : 4 journées</i>	U	1		
2.	Portrait vidéo d'une coopérative et/ou ambassadrices du projet (2 à 3 min) – SANS VOIX OFF : membres filmés dans leur environnement de travail, séquences de production et transformation, récit porté par les membres ; tournage sur site coopératif, Prise de vue aérienne par drone – pilote certifié, autorisations, captation et intégration au montage, montage narratif, sous-titres FR/AR incrustés et fichiers .srt <i>Total de jours de tournage par vidéo : une journée</i>	U	4		



N° Article	Désignation	Unité de mesure	Quantité	Prix unitaire en Hors TVA En MAD	Montant Hors TVA En MAD
CATÉGORIE 2 – COUVERTURE D'ÉVÉNEMENTS					
3.	Vidéo Best-of de foires et événements (type SIAM, Atelier) et/ou de visites d'échanges inter-coopératives –SANS VOIX OFF 2 à 4 min, captation des participantes et exposantes, interviews, montage, sous-titres FR/AR incrustés, livraison sous 7 jours ouvrables. Livraison en DEUX VERSIONS : version longue maximum 4 min et version courte de 90 sec <i>Total de jours de tournage par vidéo : une journée</i>	U	5		
CATÉGORIE 3 – MONTAGE VIDÉO					
4	Vidéo de restitution annuelle destinée aux partenaires (3 à 7 min) – AUCUN TOURNAGE, SANS VOIX OFF : montage éditorial à partir des rushes déjà disponibles fournis par FERMA ; organisation des rushes, montage narratif à partir des témoignages déjà filmés, cartons de contexte et données chiffrées des résultats annuels, habillage graphique institutionnel complet (générique d'ouverture logos, générique de fin message d'action), sous-titres FR/AR incrustés et fichiers .srt, livraison multi-formats (web HD, projection, réseaux sociaux)	U	1		
5	Montage de capsules vidéos institutionnelles de sensibilisation (30 à 90 sec) – AUCUN TOURNAGE ADDITIONNEL, SANS VOIX OFF : construction en montage seul à partir des rushes, témoignages et photographies déjà disponibles fournis par FERMA ; dérushage et organisation du matériel, construction d'un arc	U	3		



N° Article	Désignation	Unité de mesure	Quantité	Prix unitaire en Hors TVA En MAD	Montant Hors TVA En MAD
	narratif porté par les voix de terrain, cartons de contexte et données chiffrées, étalonnage colorimétrique des séquences, mixage des ambiances sonores, habillage institutionnel complet, sous-titres FR/AR incrustés et fichiers .srt, livraison multi-formats				
CATÉGORIE 4 – PHOTOGRAPHIE TERRAIN					
6	Reportage photo de couverture d'activités terrain ou événement – min. 50 photographies HD triées, retouchées: correction colorimétrique, étalonnage et harmonisation de la série, export multi-usages (print 300 dpi, web, réseaux sociaux), métadonnées IPTC, classement sur serveur partagé FERMA (par session) <i>Total de jours de tournage par vidéo : une journée</i>	Session	3		
7	Photographie de produits des coopératives (PFNL/PAM) – éclairage soigné, fond neutre ou décor naturel PNKh, traitement complet, formats adaptés à l'étiquetage, au marketing, aux foires et à l'e-commerce (par session) <i>Total de jours de tournage par vidéo : une journée</i>	Session	5		
PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES					
8	Journée supplémentaire de tournage au-delà du forfait prévu (équipe, matériel et déplacement inclus)	Jour	1		
9.	Frais de déplacement et logistique pour tournage hors province de Khénifra : province de Midelt	Jour	1		



N° Article	Désignation	Unité de mesure	Quantité	Prix unitaire en Hors TVA En MAD	Montant Hors TVA En MAD
10	Frais de déplacement et logistique pour tournage hors province de Khénifra : province de Meknès	Jour	1		
11.	Frais de déplacement et logistique pour tournage hors province de Khénifra : province de Azrou	Jour	1		
Total hors TVA					
Taux Et Montant de la TVA					
Total en TTC					

Arrêter le présent bordereau des prix -détail estimatif En dirhams (MAD) à la somme de :..... (en lettres et en chiffres)

Cette prestation est exonérée de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

NB : Afin de permettre à Socodevi d'engager dans les meilleurs délais la procédure d'exonération de la TVA, le prestataire retenu est tenu de transmettre une copie de la facture pro forma dès l'attribution du marché.